

Gest'Alpe INFO

Coédition : Prométerre, SVEA et Service de l'agriculture

Edito

CHERS/ÈRES AMODIATAIRES,

Au début de cette nouvelle saison d'alpage, la politique agricole fédérale renouvelée apporte de substantielles améliorations financières pour l'estivage du bétail dans notre canton. C'est d'autant plus réjouissant que les contributions allouées pour l'exploitation des pâturages d'estivage n'appartiennent plus à la catégorie des contributions écologiques mais sont désormais des contributions au paysage cultivé. Voilà qui clarifie votre mission, vous les amodiataires, dorénavant mieux en phase avec l'attrait majeur des espaces alpestres pour nos concitoyens et pour les touristes qui en apprécient avant toute chose la beauté reposante des paysages et les produits de qualité reconnue qui en sont issus.

L'année 2014 est aussi marquée par le renouvellement de la convention Gest'Alpe pour les cinq prochaines années, permettant le subventionnement de la promotion et de la vulgarisation alpestres dont sont chargées vos organisations professionnelles, Prométerre et la SVEA.

Cette nouvelle étape est ainsi l'occasion de renforcer l'attractivité montagnarde avec

le tourisme rural durant l'été. Je vous encourage à saisir toutes les opportunités de valorisation des produits de l'agriculture de montagne ou provenant des alpages, maintenant que les dénominations « montagne » et « alpage » sont dûment protégées dans notre pays. Une telle différenciation vient idéalement répondre au succès croissant du « swissness » auprès des consommateurs. Complétée de prestations de service originales ou solidement ancrées dans la tradition alpestre, une telle stratégie vous permettra de multiplier, dans la région d'estivage, les chances offertes par l'intérêt marqué de notre société pour l'agritourisme permettant une redécouverte de la montagne.

C'est dans un état d'esprit d'entrepreneur optimiste et éclairé, malgré les difficultés du métier et les aléas de la nature, que je vous souhaite de démarrer la saison d'alpage 2014, particulièrement en cette année internationale de la famille paysanne dont notre pays, et sa politique agricole, peuvent encore se targuer d'être un véritable garant et un fervent supporter.

*Philippe LEUBA, Conseiller d'Etat
Département de l'économie et du sport* ❖

Actu

ASSAINISSEMENT DU PETIT-LAIT DANS LES PRÉALPES VAUDOISES: 3 ESSAIS POUR LA SAISON 2014

L'enquête réalisée en 2013 a permis de faire le point sur la situation du petit-lait dans les Préalpes vaudoises. Prométerre et la DGE-DIREV vont passer à la

deuxième étape pour la saison 2014: tester 3 solutions d'assainissement, dont:

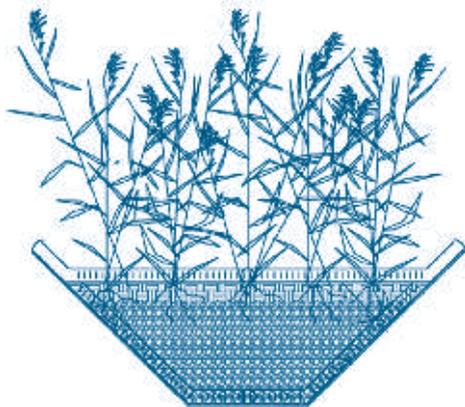
- une installation de filtration par lits de roseaux sur un alpage;
- une installation simple de compostage sur un alpage;
- une collecte de petit-lait, qui sera ensuite

destiné à l'alimentation animale (si les volumes minimaux demandés par l'entreprise qui vient chercher le petit-lait sont atteints).

A la fin de la saison, un bilan permettra de choisir entre conserver ces solutions d'assainissement ou en prévoir d'autres.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Florence Dapples (DGE-DIREV, 021 316 75 38), Stéphane Laurent (DGE-DIREV, 021 316 75 39) ou Murielle Tinguely (Prométerre).

*Murielle Tinguely,
ProConseil, Château-d'Oex ❖*



Installation de filtration par lits de roseaux

Législation

FEUX EN PLEIN AIR - Résidus d'entretien de pâturages toujours incinérables sous certaines conditions

Au mois d'août 2013 une nouvelle directive cantonale pour l'incinération de déchets en plein air a été mise en vigueur. Elle a pour objectif de rappeler l'interdiction d'incinérer les déchets hors installation et de préciser les conditions de dérogation au regard des bases légales en matière d'incinération en plein air de déchets. Les points principaux :

- L'incinération de déchets en plein air est interdite
- Des dérogations sont possibles pour des



déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins :

Les seules dérogations qui n'ont **pas besoin d'une autorisation** sont les suivants :

- L'incinération des **résidus de coupe d'entretien des pâturages** reste tolérée pour autant que ces déchets ne puissent pas être compostés ou valorisés et que ces feux soient composés de déchets naturels végétaux le plus sec possible.
- Les feux de joie du 1^{er} août et l'incinération de petites quantités de déchets de jardin restent tolérés pour autant que ces déchets ne puissent pas être compostés et que ces feux soient composés uniquement de **déchets naturels végétaux secs**. Ces feux respecteront une distance de 10 m par rapport aux lisières forestières.

Tous les autres cas de dérogations ont besoin d'une autorisation, délivrée soit par le garde forestier (concernant les forêts ou lisières de forêts), soit par la Direction générale de l'environnement, Division Air, climat et risques technologiques DGE-ARC (exploitations arboricoles, viticoles et agricoles etc.).

La directive et autres documents légaux se trouvent sur le site **www.vd.ch**

RETOUR DU LOUP DANS L'ARC JURASSIEN ET PROTECTION DES TROUPEAUX

Alors que le loup est de retour dans les Alpes Suisse depuis plusieurs années, il a aussi fait sa réapparition, après des décennies d'absence, dans l'arc Jurassien. Tout d'abord un premier individu a été identifié dans le canton de Neuchâtel en mai 2013 puis un second dans le canton de Vaud en janvier 2014. Le premier loup n'a plus été observé depuis juin 2013 et pour le second, il est difficile de dire s'il s'agit d'un individu de passage (il a déjà parcouru plus de 400 km depuis son lieu de naissance dans les Grisons) ou s'il va s'établir dans la région.

Ce retour, comme l'a été celui du lynx, est accompagné de crainte pour les éleveurs, avant tout pour ceux de menu bétail. Pour soutenir au mieux les éleveurs face à la menace que représente le loup, la Confédération, en collaboration avec les cantons, a mis sur pied depuis 2003 un programme de protection des troupeaux. Lorsqu'un loup apparaît dans une nouvelle région, les éleveurs doivent être informés afin d'être rendus attentifs et pouvoir réagir vite en cas de prédation. Lors d'un doute, il faut en premier lieu avertir le surveillant permanent de la faune de votre région qui se chargera d'effectuer les démarches nécessaires pour définir l'auteur de la prédation en vue de procéder à l'indemnisation s'il s'avère que c'est un grand prédateur (loup, lynx). Si lors du constat les suspicions d'attaque par un grand prédateur sont fortes, il est recommandé d'envisager la mise en place de mesures de protection des troupeaux. AGRIDEA coordonne, en collaboration avec les cantons, la mise en place de ces mesures. Il peut s'agir:

- de la pose temporaire de systèmes d'effarouchement (p.ex:

lampes clignotantes) si le prédateur n'est que de passage;

- d'adaptations dans la gestion des pâturages (p.ex: mettre les animaux à l'abri pour la nuit (mesure à court terme), ou adapter la planification des agnelages/des vêlages (mesure à moyen terme), ...);
- de renforcement des clôtures (une brochure nommée « Clôtures de protection contre le loup » est disponible sur le site internet de la protection des troupeaux);
- de l'utilisation de chiens de protection des troupeaux. Cette dernière mesure s'applique avant tout sur les alpages et nécessite une bonne préparation (1,5 à 2 ans).

Les cas de prédation se concentrent presque exclusivement sur le petit bétail. Mais, dans de rares cas et selon les structures agricoles qui varient d'une région à l'autre, le cheptel bovin ou équin peut aussi subir quelques pertes, avant tout parmi les jeunes animaux. Les demandes de protection des troupeaux sont priorisées selon le risque, un des critères est la présence ou non de l'exploitation/de l'alpage dans un des périmètres de prévention. Suite à la réapparition du loup dans l'Arc jurassien un périmètre y sera très prochainement établi (il sera consultable sur le site internet de la protection des troupeaux).

Clôture de protection contre le loup



Un concept de vulgarisation est en cours d'élaboration et devrait être opérationnel dès cet automne sur le territoire cantonal (info auprès du Secrétariat Gest'Alpe).

Renseignements complémentaires :
www.protectiondestroupeaux.ch

François Meyer,
protection des troupeaux (AGRIDEA) ❖

Actu

CONCOURS DE FROMAGES EN 2014

Deux importantes manifestations vont permettre la mise en valeur de nos fromages suisses en général et de nos alpages vaudois en particulier.

Tout d'abord et comme chaque année, l'OLMA à St Gall qui se déroulera du 9 au 19 octobre 2014 et ensuite, du 31 octobre au 2 novembre, les désormais traditionnels Swiss Cheese Awards.

Ces deux concours ont pour but de promouvoir l'excellence de nos fromages et permettent de se faire connaître du grand public et des milieux professionnels. C'est aussi l'occasion de se comparer à d'autres productions et aux avis critiques de connaisseurs dans la recherche de l'amélioration continue de la qualité.

Nous vous invitons à vous inscrire à ces concours et nous vous souhaitons déjà plein succès pour ces manifestations et pour la saison à venir.

Pour les délais d'inscription et les modalités de participation merci de vous adresser directement aux organisateurs.

Swiss Cheese Awards :

Fromarte, artisans suisses du fromage,
Gurtengasse 6, 3001 Berne.
www.fromarte.ch
(ou www.cheese-awards.ch)

OLMA St. Gall :

Olma Messen St Gall,
Concours des fromages d'alpage
Splügenstrasse 12, 9008 St. Gall
www.olma.ch

Jean-Luc Humbert, président SVEA ❖

Recherche

PROJET AGROSCOPE SUR LES PHÉNOMÈNES D'EMBROUSSAILLEMENT EN ZONE D'ALPAGE

En Suisse, certaines zones d'estivage sont menacées par la reforestation. Si les causes à l'origine de l'embroussaillement sont connues (zones mal pâturées, souvent pentues et/ou situées en périphérie), la dynamique de végétation et les facteurs qui l'influencent sont moins clairs.

Agroscope a mis en place depuis cette année un réseau de suivi sur une vingtaine d'alpages des Préalpes vaudoises et du Valais. Le projet entend instaurer un monitoring sur huit ans (2014 - 2021), afin de mieux cerner les enjeux agronomiques et environnementaux qui découlent des phénomènes d'embroussaillement.

Il s'agit en particulier de mieux comprendre

les relations entre les pratiques de gestion, les facteurs du milieu et le développement des différents faciès de végétation. Par l'étude des stades de succession, le projet vise à établir une typologie des situations de sous-exploitation sur les alpages rencontrés. A terme, il livrera aussi des outils de conseil et d'aide à la décision.

Contact :

marco.meisser@agroscope.admin.ch





Formation

JOURNÉE DES ALPAGES DU JURA VAUDOIS (JAJV) LA 6ÈME ÉDITION EST SUR LES VOIES.

Les 5 premières éditions de ces journées bisannuelles ont eu lieu sur différents estivages jurassiens; dès cette année le comité d'organisation (SVEA et ProConseil) veut les sédentariser en un lieu. **La manifestation aura lieu le samedi 30 et dimanche 31 août 2014 au Sentier et se nommera JuraMa.**

L'objectif principal de la manifestation est de présenter aux professionnels actifs en région d'estivage un large éventail de matériel utilisé pour le fonctionnement des alpages: installation de chalet, fromagerie, traitement de petit-lait, production d'énergie, gestion de l'eau, clôtures et

contention du bétail, gestion des herbages et boisés, etc... Seront aussi présents des stands d'informations, des films relatant la vie à l'alpage, des artisans ainsi que la dégustation et vente de produits du terroir. Les participants auront l'occasion aussi de se joindre à quelques excursions dans des estivages ou observer des démonstrations.

Une soirée « fondue » avec animation musicale sera organisée le samedi soir.

La manifestation s'adresse aussi au public non-agriculteur. Alors réservez dès maintenant ces dates et venez vous informer et rencontrer d'autres personnes: la rencontre est aussi un objectif de la fête.

Autres renseignements sur:
www.jajv.ch

*Pour le comité d'organisation
Guy Raymond, ProConseil ❖*

Agenda

23-25 mai 2014: f'ESTIV'al « À la rencontre des bergers »: trois jours dans les alpages du Noirmont (secteur Mouthe), avec un point central aux Bâties-Dessous.

Info: **www.festivaldesbergers.fr** ou **www.bergersdujura.org**

27-28 juin: Assemblée générale de la Société Suisse d'économie alpestre (SSEA) au Val Lumnezia (GR).

Mi/fin juillet: Visite d'alpage (vulgarisation) pour les groupes « Région du Balcon du Jura », « L'Arnon » et « Ballaigues-Lignerolle »: Alpage EN CAVASSON, Concise - engraissement extensif des génisses et PA 14-17 concernant les alpages. La date exacte sera publiée ultérieurement.

Fin juillet/début août: Visite d'alpage (vulgarisation) pour les amodiataires de la région Vallée de Joux - Vaulion à l'alpage LE CERNEY - Le thème et la date exacte seront publiés ultérieurement.



Juin à septembre: Appréciations d'alpages SVEA, communes de Rougemont et de Rossinière.

Été 2014: Journées de découverte du Gruyère d'alpage AOP

Version **fondue**, meringue, café, animations:

19 juillet: Alpage du Pré de Bière, Famille Germain, Le Brassus, 021 845 50 65.

1^{er} août: Alpage des Esserts du Lieu, Famille RoCHAT, Les Charbonnières, 021 841 13 71.

9 août: Alpage des Amburnex, Famille Pittet, Le Brassus, 021 845 61 95.

9 août: Alpage des Grands Plats de Vent, Familles Golay & Magnin, Le Brassus, 021 845 40 05 ou 021 845 54 15.

16 août: Alpage de la Combe Noire, Famille Hauser, Le Lieu, 021 845 48 91.

23 août: Alpage Praz Rodet, Famille Fuchs, Le Brassus, 021 845 45 94.

6 sept.: Alpage de la Givrine, Fam. Pradervand H., St-Cergue, 079 706 68 58.

Version **malakoffs**, salade, animations:

30-31 août: Alpage de la Baronne, Famille Prélaz, St-Cergue, 079 254 94 31.

Partout réservation obligatoire! Plus d'info: **www.terre-vaudoise.ch**

6-8 août: Course de la Société Vaudoise d'Economie Alpestre en Maurienne (Savoie, France). Inscription auprès de Bernard Stuby, secrétaire SVEA, ch. des Vignes 6, 1514 Bussy-sur-Moudon, 021 905 28 20, stubybussy@gmail.com

23 et 24 août: 14^e Festival Franco-Suisse des Terroirs sans Frontière, à La Grand-Borne, L'Auberson. Thème de cette édition: « La tradition horlogère ».

Plus d'informations sous: **www.sainte-croix-les-rasses-tourisme.ch**

26 août: Cours AGRIDEA: Projet LactobeeF, Valorisation du petit-lait par des bovins à viande en montagne. Alpage de Corjon, Rossinière. **www.agridea.ch**

30 et 31 août: 6^e journées des alpages du Jura vaudois au Sentier / Vallée de Joux: (voir article!), **www.jajv.ch**

27 septembre: 18^e Fête du Vacherin et descente des troupeaux, Les Charbonnières.

27 septembre: Désalpe de St-Cergue.

27 septembre: Désalpe de L'Etivaz.

10-12 octobre: Foire d'automne & Bourse aux sonnailles, Romainmôtier.

29 octobre au 2 novembre: 15^e Salon Suisse des Goûts et Terroirs, Bulle.

Plus d'informations sous: **www.gouts-et-terroirs.ch**

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation.

Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe: Michael Brühlmann, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon, tél. 024 423 44 89, fax: 024 423 44 90, e-mail: m.bruhlmann@prometerre.ch